

REUNION DE CONSEIL du 19 juin 2017 à 20h30

Date de convocation : 12/06/2017

Présents : Jacques PROST, Marie-Noëlle MARION, Jean Raymond, Monique PINGET, Joël ROBIN, Patrice LADARRE, Madeleine MALANDRE, Roland GOUJON, Jean-Marc FRELIH, Sylvie ROYER, Michel MUGNERET, Jacqueline TELLEZ.

Absents : Arlette LOPEZ (procuration à Patrice LADARRE), Sophie MALANDRE et Francis SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIH.

Le procès-verbal de la réunion du 03/04/2017 est approuvé à l'unanimité.

Projet de création et réhabilitation de locaux scolaires

Un appel d'offres a été lancé avec date limite de remise des plis le vendredi 26 mai à 18h00. Sur 10 lots, seuls 8 ont été pourvus, 2 lots sont déclarés infructueux ; des devis ont été demandés directement aux entreprises concernées par ces 2 lots, une seule offre est arrivée à ce jour. Le lundi 12 juin à 9h00, l'architecte a rendu son analyse des prix ; le choix des offres sera effectué et annoncé dès lors que les subventions auront été attribuées.

FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)

Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Départemental et des services de l'Etat pour mener à bien le projet de création et réhabilitation des locaux scolaires. Il est possible de solliciter une nouvelle subvention au titre du FNADT permettant d'élever l'aide financière globale de 61 à 70% de l'enveloppe globale des travaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer cette demande de subvention.

Nouvelle compétence au SICECO

Le Maire rappelle que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des statuts du SICECO, votée par le comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes au SICECO.

Dans le cadre de ces nouveaux statuts, l'accompagnement du SICECO dans le domaine du CEP « Conseil en Energie Partagé » (diagnostic et suivi énergétique des bâtiments) dont bénéficiait la commune, relève maintenant d'une compétence spécifique. Afin que la commune puisse continuer à travailler avec les services techniques du SICECO sur cette thématique, vu l'intérêt qu'elle représente pour la commune, le maire propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence « Conseil en Energie Partagé (article 6.8) ».

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de transférer au SICECO, au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence « Conseil en Energie Partagé (article 6.8) ».
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Projet de travaux de voirie 2018

Le Maire propose, après avis de la commission des travaux, de programmer des réfections de voirie : impasse des Pétunias, partie basse de la rue des Faïenciers (gestion des eaux pluviales) et allée du Petit Pont. Pour des raisons budgétaires, il convient d'établir des priorités et de programmer seulement 2 voies en 2018. Mme MALANDRE Madeleine signale que, à son avis, l'allée du Petit Pont est prioritaire mais la majorité du conseil porte son choix sur l'impasse des Pétunias (travaux estimés à 12 900 € HT) et sur la rue des Faïenciers (travaux estimés à 21 300 € HT), soit un coût global estimé à 34 200 € HT. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre, approuve ce projet et autorise le Maire à solliciter des subventions.

Paiement des heures supplémentaires

La délibération prise en 2014 étant incomplète, il convient de prendre une nouvelle délibération autorisant le Maire à payer les heures supplémentaires réalisées par les agents de catégorie B et C en cas de nécessité de service. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette nouvelle délibération.

Exposition à la Bibliothèque Municipale

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque souhaite organiser une exposition sur l'eau, du 29 septembre au 21 octobre 2017 en partenariat avec le service « Médiathèque Côte d'Or » et la CPEPESC de Franche-Comté (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères). Il convient de signer avec chacun des partenaires, une convention fixant les modalités de prêt d'exposition et les responsabilités qui incombent à la commune, notamment en matière d'assurance.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces 2 conventions.

Dégrèvement tarif de location de la salle des fêtes

Le Maire informe le conseil qu'un administré a loué la salle des fêtes pour un évènement familial le 12 mai dernier et a été pénalisé du fait d'une inondation de la cuisine provoquée par infiltration d'eau à la suite d'un violent orage. Il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel pour dédommagement, une réduction d'un montant de 50 euros à déduire du prix de la location. Accord du conseil à l'unanimité moins une abstention.

Projet d'installation d'une antenne FREE (téléphonie mobile)

Le groupe FREE envisage, avec l'accord de la municipalité, l'installation d'une antenne qui serait fixée à proximité du château d'eau sur un terrain appartenant à la commune, lieudit « La Corriote ». Un dossier d'information technique est consultable en mairie par toute personne intéressée et un projet de convention entre FREE et la commune est à l'étude. Le conseil municipal approuve le principe de ce projet d'installation et se prononcera définitivement sur ce dossier lors d'un prochain conseil municipal.

Bâtiment communal « LE CHUPITO »

Le 3 avril dernier, le conseil avait décidé de signer un mandat non exclusif de mise en vente avec l'office notarial ODG au prix net vendeur de 134 000 € et avait autorisé le Maire à poursuivre en parallèle l'étude d'autres projets possibles avec demandes de devis : démolition du bien pour récupération du terrain ou réhabilitation pour utilisation des locaux.

Toutes les visites prometteuses réalisées ont avorté en raison de l'ampleur des travaux.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 1 abstention :

- Décide d'autoriser le Maire à poursuivre les investigations, notamment vers le secteur commercial.

Questions diverses

- **Modification de l'emplacement du radar** : il sera déplacé rue du Pautet, dès l'automne, à titre expérimental.
- **Organisation du 14 juillet** : les festivités se dérouleront aux conditions habituelles en liaison avec le Comité des Fêtes : barbecue, lampions, feux d'artifices et bal jusqu'à 1h30.
- **Le Petit Baillou** : il sera diffusé mi-juillet ; la couverture a été réalisée par une classe du Lycée Henry Moisan.
- **Stationnement des poids lourds** : il convient de réglementer le stationnement des poids lourds et de fixer les emplacements réservés à cet usage par arrêté municipal. Une décision sera prise à l'automne.
- **Travaux de voirie (avaloirs)** : priorité est donnée aux avaloirs à réaliser rue du Bourg.
- **Aménagements sur la place de l'Eglise** : des vasques et jardinières ont été installées, il reste à fixer 2 bancs.
- **Rapports annuels du délégataire pour les services EAU & ASSAINISSEMENT** : ils sont consultables en mairie.
- **Clôture séparative entre le lycée et la bande de terrain longeant l'Arnison** cédée à la commune par acte notarié en date du 10 novembre 2015 : la Région confirme que les travaux sont programmés pour être réalisés durant l'été 2017.

Projet de construction d'une salle omnisport commune entre le lycée et les associations communales : ce dossier, sans être une priorité régionale actuelle, est toujours à l'étude.

- **Canicule** : la Côte d'Or est classée en alerte orange au moins jusqu'au 23 juin. Les correspondants de quartiers sont invités à prendre contact avec les personnes les plus fragiles afin d'évaluer leurs besoins et les informer que la maison des sociétés, relativement réfrigérée, pourra être mise à disposition les après-midi si besoin. La commission des affaires sociales prendra le relais en définissant la liste des personnes à visiter.
- Le maire fait part d'un **courrier du Président du Comité des Fêtes** sollicitant la gratuité de l'utilisation de la salle des fêtes.